

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

## LOT 06 – RIDEAUX – TRINGLES - STORES

### **RSRIDOB005 – ENSEMBLE TRINGLE(S) ET RIDEAU(X) OBSCURCISSANTS – HAUTEUR 240 CM ENVIRON**

- \* Tringle métal ronde
- \* Tissu 100 % polyester Trévira CS – œillets métalliques installés
- \* Classé non-feu M1
- \* Lavable en machine
- \* Coloris au choix
- \* Bas et côtés ourlés
- \* Dimensions conformes à la tringle installée et prenant en compte l'ampleur nécessaire au résultat esthétique
- \* Largeur de la baie 200 cm environ
- \* Hauteur de la baie 240 cm environ

### **RSTRINGL005 – TRINGLE METAL RONDE**

- \* Tringle métal de diamètre 2 cm environ avec embouts de finition
- \* Supports de tringle inclus

### **RSFILMA002 – ENSEMBLE DE FILM ADHESIF OPAQUE**

- \* Largeur de la baie 130 cm environ
- \* Hauteur de la baie 180 cm environ

### **RSVERTIO12 – STORE A LAMES VERTICALES**

- \* Classement non-feu M1
- \* Largeur des lames : 12 cm environ
- \* Rail métal
- \* Barrettes d'accroche en métal ou PVC
- \* Fixation mur ou plafond
- \* Largeur de la baie 130 cm environ
- \* Hauteur de la baie 240 cm environ

### **RSVERTIO14 – STORE A LAMES VERTICALES**

- \* Classement non-feu M1
- \* Largeur des lames : 12 cm environ
- \* Rail métal
- \* Barrettes d'accroche en métal ou PVC
- \* Fixation mur ou plafond
- \* Largeur de la baie 200 cm environ
- \* Hauteur de la baie 240 cm environ

### **RSFPOSE001 – FORFAIT POSE POUR L'ENSEMBLE DU LOT**

- \* par site

## **CLAUSES PARTICULIERES DU LOT 06**

Les offres doivent être accompagnées d'une documentation précise des produits proposés.

Les offres seront accompagnées des gammes de coloris dans la matière et des certificats de classement au feu.

- Pour les rideaux : Palette d'au moins 12 coloris de tissu
- Pour les stores : Palette d'au moins 6 coloris
- Pour les tringles : Palette d'au moins 3 coloris dont le noir et l'innox.

Les candidats sont autorisés à présenter une palette plus vaste sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être demandé pour ces coloris.

Le délai de garantie minimum des équipements et des matériels est de 2 ans. Le candidat pourra proposer une garantie plus longue et devra l'indiquer dans le BPU TQE. Le point de départ de la garantie est la date du jour de l'admission et donc du transfert de propriété.

**LE TITULAIRE DU LOT S'ENGAGE A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE PLANNING DE LIVRAISON DONNE PAR L'AFIPH OU PAR SON REPRESENTANT**

Les produits proposés seront conformes à l'implantation demandée. Une pré- visite sur site est nécessaire avant la mise en fabrication pour une adaptation parfaite au local.

Le titulaire du lot a une obligation d'information et de conseil sur les produits et les fournitures proposés.

### **LIVRAISON :**

Les prix indiqués doivent intégrer la pré-visite, la livraison selon la norme Incoterms 2010 DDP 38 (Isère), le montage et la pose des tringles, des rideaux et des stores dans les locaux de chaque site de destination, selon les indications du planning d'exécution.

Le candidat doit livrer et installer les équipements sur 3 sites différents (La Buisse, Coublevie et Voiron), à 3 périodes différentes. Les 3 forfaits de pose correspondants sont prévus dans le BPU.

Le titulaire devra prendre ses dispositions quant aux moyens de déchargement nécessaires et de mise en place.

Dans le cadre des opérations d'installation, le titulaire devra procéder à l'évacuation des emballages perdus (cartons, plastiques, palettes) ainsi qu'au nettoyage des salissures provoquées lors des installations ou des fixations des matériels.

La fixation au mur sera effectuée par le titulaire selon les indications du responsable d'établissement ou de son représentant. Le candidat aura la charge de définir le système de fixation au mur le plus approprié ou préconisé par le fabricant selon la nature des murs, afin d'assurer la meilleure fixation possible selon les règles de l'art. Aucune indemnité ne pourra être demandée par le titulaire pour des sûrcouts liés à la mise en place de ces équipements.

Le candidat doit la conformité de son installation, qui est de sa responsabilité exclusive. Il est le seul et unique maître d'œuvre de son installation.

Le pointage des livraisons par l'AFIPH ou par son représentant sera fait selon les conditions prévues au CCAG-FCS, et notamment selon les modalités fixées aux articles 20 et 22 à 26 du CCAG-FCS.

### **NORMES ET SECURITE :**

Les mobiliers et matériels proposés devront être en conformité avec les normes de sécurité et les recommandations en vigueur, en particulier :

- La norme NF Mobilier Collectif (Renseignement disponible sur le site [www.nf-mobilier-pro.com/co/](http://www.nf-mobilier-pro.com/co/))

- La norme NF Mobilier Santé (Renseignement disponible sur le site [www.nf-mobilier-pro.com/co/](http://www.nf-mobilier-pro.com/co/))
- Les normes de classement au feu valide en France EN 1021 - 1 et EN 1021 - 2
- Les obligations fixées par le Ministère du Travail et de l'Emploi
- Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et notamment l'article AM18
- Il sera fourni une déclaration et une attestation de conformité CE certifiées par : LNE, INRS pour les mobiliers et matériels le nécessitant
- Les mobiliers et matériels faisant l'objet de Norme NF devront être explicitement repérés.

Signature et cachet du candidat

